

MANITOU BF S.A.

Siège social : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 ANCENIS Cedex

RCS : NANTES 857 802 508

Société anonyme au capital de 39 668 399 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée générale mixte du 13 juin 2024 (14^{ème} résolution)

RSM Ouest

Commissaire aux comptes

18 avenue Jacques Cartier – BP 30266

44818 SAINT-HERBLAIN Cedex

KPMG S.A.

Commissaire aux comptes

7 boulevard Albert Einstein – BP 41125

44311 NANTES Cedex 3

MANITOU BF S.A.

Siège social : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 ANCENIS Cedex

RCS : NANTES 857 802 508

Société anonyme au capital de 39 668 399 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée générale mixte du 13 juin 2024 (14^{ème} résolution)

A l'assemblée générale de la société MANITOU BF S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Saint-Herblain et à Nantes, le 16 mai 2024

Les commissaires aux comptes

RSM Ouest**KPMG S.A.****Céline BRAUD**

Associée

Gwénaél CHEDALEUX

Associé